

pose du compteur linky

Par **guypat**, le **05/05/2019** à **21:15**

Bonjour

Les prestataires d'EDF sont venus et entrés sur ma propriété alors que j'étais absente pour installer le compteur LINKY sous prétexte que l'installation de mon portail n'est pas terminé , mais quand même il y a un panneau indiquant bien que c'est une propriété privée avec interdiction d'entrer , donc ont il tous les droits ou puis je demander une indemnité pour violation de domicile , merci de votre retour

Bien cordialement

Par **ESP**, le **05/05/2019** à **21:37**

Bonjour

Les "prestataires" sont la plupart du temps des sous-traitants qui n'hésitent pas à forcer l'installation car je suppose que le nombre compte économiquement.

l'article 432-8 du code pénal précise effectivement l'interdiction de pénétrer un espace CLOS. Vous avez donc peu de chance de voir aboutir une éventuelle action en dédommagement.

Par **youris**, le **06/05/2019** à **08:01**

bonjour,

une violation de propriété privée, qui n'est pas une infraction au code pénal, n'est pas obligatoirement une violation de domicile.

donc avant d'entreprendre un action contre cette société, consultez un avocat.

salutations